

Appel à contributions pour l'hommage à Eliane Vogel-Polsky

L'équipe de droit social de l'ULB organise un hommage à Eliane Vogel-Polsky, éminente professeure de droit social à l'ULB de 1969 à 1991, avocate et féministe engagée, décédée en 2015.

Forme de l'hommage

L'hommage prendra la forme d'un **dossier dans la nouvelle revue en ligne de la Faculté de droit et de criminologie de l'ULB, *eLegal***. Ce numéro sera également publié sous la forme d'un **ouvrage collectif**.

La publication comprendra deux parties. La première sera dédiée à la personne d'Eliane Vogel-Polsky et à son œuvre. Elle sera composée d'une biographie et de témoignages courts de proches, de compagnes et compagnons de route, et de collègues. Elle comptera également des contributions historiques sur les espaces institutionnels et associatifs dans lesquels Eliane Vogel-Polsky a évolué (le Centre national de sociologie du droit social de l'ULB, divers réseaux féministes, etc.) ainsi que sur le rôle qu'elle y a joué.

Dans une seconde partie, des contributions s'articuleront autour de trois thématiques, qui cherchent à saisir l'objet essentiel de ses recherches ainsi qu'à rendre compte de ses combats pour le droit et la justice sociale. Les trois thématiques retenues sont les suivantes : droit et féminisme, Europe sociale et activisme juridique. Elles sont décrites aux pages suivantes. Quelques publications phares d'Eliane Vogel-Polsky y sont par ailleurs rattachées. Nous souhaitons que les contributions de cette seconde partie s'articulent autour de problématiques d'actualité, tout en faisant écho aux travaux d'Eliane ou en s'inscrivant dans le prolongement de sa démarche et de son œuvre.

Dans la foulée de la publication, une **cérémonie d'hommage** sera organisée, au cours de laquelle des témoignages ainsi que les travaux seront présentés. Ce sera l'occasion de projeter un documentaire sur Eliane Vogel-Polsky, dont Agnès Hubert, chercheure associée à PRESAGE (Programme de recherche et d'enseignement des savoirs sur le genre) à Science Po Paris et professeure invitée au Collège d'Europe à Bruges, termine actuellement la réalisation. Enfin, à l'occasion de cet hommage, nous publierons la **notice Wikipedia** « Eliane Vogel-Polsky ».

Echéances

Toutes les propositions de contribution ou de témoignage sont les bienvenues. Elles doivent être envoyées à Elise Dermine (elise.dermine@ulb.ac.be) **pour le 1^{er} mars 2018** au plus tard. Hormis pour les témoignages, il est demandé que soit transmis un **abstract d'une demi-page** détaillant le projet envisagé ainsi que ses liens avec les travaux d'Eliane Vogel-Polsky.

Les textes d'une longueur maximale de 10.000 mots devront être remis pour le **1^{er} mars 2019** et seront publiés, après un processus d'évaluation anonyme des manuscrits, dans la revue *eLegal* et l'ouvrage concomitant au début de l'année 2020.

Le comité organisateur (Vanessa De Greef, Elise Dermine et Pascale Vielle)

Description des thématiques

#1 Droit et féminisme

Eliane Vogel-Polsky a écrit que pour identifier et combattre la source des inégalités, « il faut prendre en compte trois dimensions, politique, sociologique et juridique et agir en conséquence ». Dans ce domaine, son œuvre est singulièrement congruente avec son propos. Son féminisme s’ancre en effet dans une empathie profonde pour la réalité des femmes au travail, qu’elle objective par son activité de sociologue. On sait peu qu’elle fût à l’origine – et au pilotage – de la première grande enquête comparative (six pays européens) sur les conditions de travail des femmes en 1972. Ses premiers combats consistent alors à dénoncer les problèmes auxquels sont confrontées les femmes sur le marché du travail : formation insuffisante, inégalités salariales, problèmes de conciliation de la vie familiale et professionnelle, etc. Dans les années 1980, convaincue que, plus que le droit, c’est le changement des mentalités qui assurera l’égalité substantielle, elle revient à cette activité sociologique, par exemple dans une importante enquête consacrée, avec Gabriel Thoveron, aux femmes et à la télévision. Dans une démarche toujours réflexive, ses analyses empiriques s’articulent à une contribution substantielle à la théorie féministe, s’inscrivant d’emblée dans une tradition radicale, qui dénonce l’oppression des femmes comme étant socialement construite. Dans le champ de la théorie féministe du droit, ses travaux se centrent sur les rapports qu’entretiennent égalité juridique et égalité substantielle, notamment autour de la démocratie paritaire. Son engagement féministe se traduit aussi – et c’est sans doute l’aspect le plus connu de sa biographie – dans un activisme juridique en matière d’égalité salariale à travers les combats de Herstal et des hôtesse de la Sabena (affaire *Defrenne*), de sécurité sociale avec l’affaire *Mertens*, ou encore en faveur de la constitutionnalisation de l’égalité des femmes et des hommes (voir la thématique de l’activisme juridique). En parallèle avec sa carrière de chercheuse et d’enseignante, Eliane Vogel-Polsky a travaillé sans relâche à la reconnaissance des études féministes dans les universités belges (participation au comité scientifique de la revue *Sextant*, direction du point d’appui *Women’s studies* de 1990 à 1994) et à l’échelle internationale (conseil des *Cahiers du GRIF*), mais aussi au développement d’un féminisme institutionnel – ainsi c’est elle qui est l’auteure du projet de Commission du travail des femmes.

Publications illustratives :

- E. VOGEL-POLSKY, « La libération de la femme, thème vu par Kate Millet, Norman Mailer et Germaine Greer », *Cahiers du Librex*, mai 1972, pp. 49-50.
- E. VOGEL-POLSKY, « Les conditions de travail des femmes salariées dans les six états membres de la communauté européenne », *Cahiers du Grif*, 1973, n°1, pp. 35-36 (présentation de l’ensemble du projet) et « Les conditions de travail des femmes salariées dans les six Etats membres de la Communauté européenne : Belgique », CE 1972, 51 p.
- E. VOGEL-POLSKY (dir.), *Images de la femme dans les télévisions de la CEE*, Luxembourg, Office des publications officielles des CE, 1987, Vol. 3.
- E. VOGEL-POLSKY, « Les impasses de l’égalité ou pourquoi les outils juridiques visant à l’égalité des femmes et des hommes doivent être repensés en termes de parité », in E. VOGEL-POLSKY, M.N. BEAUCHESNE et L. ZAÏD (dir.), *Manuel des ressources sur les Women’s studies en Belgique*, Bruxelles, Services fédéraux des affaires scientifiques, 1994, pp. 119-133.
- E. VOGEL-POLSKY, « La négociation collective du temps de travail dans la perspective du genre », in Y. KRAVARITOU (dir.), *La réglementation du temps de travail dans l’Union européenne : perspective selon le genre*, Bruxelles, P.I.E.- Peter Lang, 1999, pp. 325-330.

#2 Europe sociale

Eliane Vogel-Polsky a placé le projet de construction d'une Europe sociale au cœur de son programme de recherche et d'action. Elle a contribué à l'élaboration du droit social européen par son approche constitutionnaliste, ou institutionnaliste. Du Traité de Rome de 1957 à vocation essentiellement économique, elle s'empare ainsi de l'embryon « social » que constitue l'article 119 qui consacre le principe de l'égalité des rémunérations entre les hommes et les femmes et défend son applicabilité directe dans des écrits doctrinaux dès les années 1960. Mais c'est dans le cadre des affaires *Defrenne* qu'elle obtient dix ans plus tard, en tant qu'avocate, deux arrêts de principe de la Cour de justice de l'Union européenne, qui établissent non seulement l'applicabilité directe de la disposition mais reconnaissent aussi pour la première fois un effet direct horizontal à une disposition communautaire. Ces arrêts émancipent en outre la disposition du principe économique de libre-concurrence et lui reconnaissent le statut de droit social fondamental (sur les faits de la cause, voir la thématique de l'activisme juridique). Eliane Vogel-Polsky contribue par ailleurs à la densification du droit social européen à travers son important travail sur l'interdépendance des ordres juridiques internationaux, en lien notamment avec le droit de l'OIT et le droit du Conseil de l'Europe. A la fin des années 1980, à l'occasion des travaux préparatoires de la Charte communautaire des droits sociaux fondamentaux des travailleurs, elle fait œuvre pionnière en avançant une piste alternative qui anime encore aujourd'hui les débats : elle propose que la Communauté européenne ratifie les principales conventions de l'OIT et adhère à la Charte sociale européenne, afin d'intégrer dans l'ordre juridique communautaire les droits sociaux « sans discussion ni marchandage ». Toujours dans cette perspective de la construction progressive d'un droit social européen, Eliane Vogel-Polsky a mis ses aptitudes de comparatiste au service des instances européennes tout au long de sa carrière et produit de nombreuses études sur les situations nationales des Etats-membres dans divers domaines du droit social (conditions de travail des femmes, conciliation des conflits collectifs, protection des personnes handicapées, licenciements collectifs, etc.). Pour le surplus, son travail sur le droit social européen est souvent mu par le souci de faire progresser les droits des femmes. En témoignent ses contributions sur la citoyenneté européenne rédigées dans les années 1990 : elles proposent de revisiter cette notion, à l'aune du concept de démocratie paritaire, en vue de répondre à la crise démocratique traversée par l'Union et de revitaliser le projet européen.

Publications illustratives :

- E. VOGEL-POLSKY, *La conciliation des conflits collectifs du travail dans six pays membres de la communauté économique européenne. Etude réalisée en 1961-1962. Six monographies nationales sur les membres fondateurs de la CE*, complétées par un rapport comparatif de synthèse, 625 p.
- E. VOGEL-POLSKY, « L'article 119 du Traité de Rome peut-il être considéré comme self-executing ? », *Journal des tribunaux*, 1967, pp. 232-237.
- E. VOGEL-POLSKY, « L'Europe sociale de l'an 2000 et la Charte sociale européenne », in *Observatoire social européen, Europe, le défi social*, Bruxelles, CIACO, 1989, pp. 107-133.
- E. VOGEL-POLSKY & J. VOGEL, *L'Europe sociale 1993 : illusion, alibi ou réalité ?*, Bruxelles, Ed. ULB, coll. Inst. d'études européennes, Rapport, 1992, 270 p.
- E. VOGEL-POLSKY, « La citoyenneté européenne et les femmes », *Les cahiers du GRIF*, 1994, vol. 48, n°1, pp. 9-43.

#3 Activisme juridique

A travers les procès qu'elle a menés et ses contributions à la doctrine juridique, Eliane Vogel-Polsky s'est illustrée par son activisme juridique, c'est-à-dire par sa volonté de mobiliser le droit en faveur de la justice sociale. Les bien connues affaires *Mertens* (1968) et *Defrenne* (1976) représentent deux exemples emblématiques de *strategic litigation*. Eliane Vogel-Polsky est allée chercher une jeune ouvrière, Christine Mertens, dont les allocations de chômage étaient inférieures à celles des jeunes hommes du même âge, ainsi que Gabrielle Defrenne, une hôtesse de l'air de la Sabena, licenciée à 40 ans par application d'une clause insérée dans tous les contrats de travail des hôtesses, afin de défendre, à travers ces deux cas, les droits de toutes les femmes à la non-discrimination et à l'égalité salariale. La première affaire a contraint la Belgique à réviser sa réglementation sur le chômage, alors que la seconde a conduit la Cour de justice à adopter deux arrêts de principe, fondamentaux pour le droit institutionnel et social européen (voir la thématique de l'Europe sociale). Son activisme juridique ne se matérialise pas seulement par le recours stratégique au juge. Il passe également par la mobilisation du droit international et européen pour faire évoluer le droit national ou encore par le développement précurseur d'une approche intégrée des droits fondamentaux visant à fonder un ordre public social international. Eliane Vogel-Polsky multiplie les interprétations croisées de dispositions internationales et se fonde sur le principe d'interdépendance des ordres juridiques internationaux en vue de mieux protéger et réaliser les droits sociaux. Elle est toutefois consciente des limites de l'outil juridique. C'est pourquoi celui-ci doit s'accompagner d'un engagement militant fort, « total » dit-elle, afin de faire évoluer les mentalités et le cours de l'histoire. C'est ainsi que, face à la panne normative européenne en matière sociale, elle rédige, avec un groupe d'universitaires de différents pays d'Europe, un manifeste pour une Europe sociale, qu'ils publient simultanément en 1996 en Allemagne, au Royaume-Uni et en France. Eliane Vogel-Polsky travaille également « par le bas », selon ses termes, en vue de prendre les pouvoirs intermédiaires en tenaille et de les amener à mieux réaliser les droits sociaux et les droits des femmes. L'échec à faire intégrer une disposition générale consacrant le droit à l'égalité des femmes et des hommes dans les traités européens la conduit ainsi en 2006 à développer un projet de charte à destination des autorités locales prêtes à s'engager dans la promotion de l'égalité des femmes et des hommes. Elle s'évertue aussi à enseigner sa connaissance des droits fondamentaux et du droit social aux personnes directement concernées en vue de les renforcer dans leurs combats.

Publications illustratives :

- E. VOGEL-POLSKY, « Des perspectives posées par l'adoption d'une charte communautaire des droits sociaux et fondamentaux et par l'adoption d'un programme d'action sociale : quelle instrumentalisation juridique pour l'Europe sociale ? », in A. JAUMOTTE et al. (dir.), *L'Europe en devenir*, Bruxelles, Les éperonniers-Conseil de l'Education permanente de l'ULB, 1991, p. 55 et s.
- E. VOGEL-POLSKY, « Faire de l'Union un levier pour l'égalité des sexes », *Le Monde diplomatique*, 1996, n°43, pp. 6-7.
- U. MÜCKENBERGER, B. BERCUSSON, S. DEAKIN, P. KOISTINEN, Y. KRAVARITOU, A. SUPLOT, B. VENEZIANI, E. VOGEL-POLSKY, *Manifeste pour une Europe sociale*, Paris, Desclée de Brouwer, 1996.
- E. VOGEL-POLSKY, « Agir pour le droit des femmes », Entretien avec Éliane Vogel-Polsky réalisé par Muriel Royer, *Raisons politiques*, 2003, Vol. 2, n°10, pp. 139-149.
- Audition de Mme Eliane Vogel-Polsky, professeur émérite à l'Université Libre de Bruxelles, Évaluation du Traité d'Amsterdam concernant l'égalité des femmes et des hommes, Sénat de Belgique, Session de 1997-1998, Doc. n°1-752/1
<https://www.senate.be/www/?MIval=/publications/viewPub.html&COLL=S&LEG=1&NR=752&VOLGNR=1&LANG=fr>.